

ASSEMBLEE GENERALE

QUATORZIEME SESSION

Documents officiels



840e
SEANCE PLENIERE

Vendredi 20 novembre 1959
à 10 h 30

NEW YORK

SOMMAIRE

	Pages
Décision concernant la procédure.	623
Point 70 de l'ordre du jour:	
Désarmement général et complet	
Rapport de la Première Commission.	623
Point 68 de l'ordre du jour:	
Question des essais nucléaires français au Sahara	
Rapport de la Première Commission.	625

Président: M. Víctor A. BELAUNDE (Pérou).

Décision concernant la procédure

Conformément à l'article 68 du règlement intérieur, il est décidé de ne pas discuter les rapports de la Première Commission.

1. Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol): Etant donné cette décision, les interventions seront limitées aux explications de vote sur les projets de résolution dont la Première Commission recommande l'adoption.

POINT 70 DE L'ORDRE DU JOUR

Désarmement général et complet

RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/4265)

2. M. FEKINI (Libye) [Rapporteur de la Première Commission]: J'ai l'honneur et le plaisir de présenter à l'Assemblée générale le rapport de la Première Commission [A/4265] relatif à l'examen du point 70 de l'ordre du jour, intitulé "Désarmement général et complet".

3. Le rapport contient un projet de résolution que la Première Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter. Non seulement ce projet de résolution a fait l'objet d'un vote à l'unanimité au sein de la Première Commission, mais encore il a été présenté par tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies. Je crois que c'est la première fois dans l'histoire de l'Organisation que cette double manifestation d'unanimité se fait jour, en tout cas à l'occasion d'une aussi importante question pour la paix et la sécurité du monde. C'est certainement la plus significative et la plus éloquente illustration de l'attitude constructive adoptée par la Première Commission à l'égard de cette question et de l'atmosphère d'espoir et d'enthousiasme qui a dominé ses débats.

4. Je suis certain d'exprimer les sentiments de tous les membres de la Première Commission en disant qu'il a été particulièrement réconfortant de voir tous les membres de la Commission pénétrés du désir et de la volonté unanimes de mettre tout en œuvre en vue de réaliser un désarmement général et complet.

5. Dès le début et tout au long des délibérations de la Première Commission, il a été admis que toutes les propositions en vue d'un désarmement général et complet étaient dignes d'un examen sérieux et constructif. L'accent a été particulièrement mis sur la nécessité de permettre à l'ONU de s'acquitter de ses responsabilités dans ce domaine et de demeurer à jamais la suprême garantie de la volonté des peuples des Nations Unies de préserver les générations présentes et futures du fléau de la guerre.

6. Il a été généralement reconnu que le comité du désarmement des Dix était l'organe approprié pour un examen détaillé de tous les aspects d'un désarmement général. Mais il a été également et fortement affirmé que l'attention des puissances intéressées devrait être attirée sur la nécessité d'informer la Commission du désarmement des progrès de leurs délibérations, soulignant ainsi la responsabilité continue et ultime de l'Organisation des Nations Unies dans cet important domaine.

7. Cela est rendu particulièrement clair par le préambule du projet de résolution, qui se réfère à la résolution de la Commission du désarmement, en date du 10 septembre 1959 [DC/146], et contient l'affirmation solennelle que la question du désarmement général et complet est la question la plus importante à laquelle le monde ait à faire face aujourd'hui.

8. Le dispositif du projet de résolution, prévoyant qu'on invitera les gouvernements à ne négliger aucun effort pour parvenir à une solution constructive de ce problème, transmet à la Commission du désarmement et prie le Secrétaire général de communiquer au comité du désarmement des Dix, pour examen approfondi, la déclaration du Royaume-Uni du 17 septembre 1959, la déclaration de l'Union soviétique du 18 septembre 1959 [A/4219] — exposée à cette tribune même par M. Khrouchtchev, président du Conseil des ministres de l'Union soviétique — sur le désarmement général et complet et les autres propositions ou suggestions faites, ainsi que les comptes rendus des séances plénières de l'Assemblée générale et des séances de la Première Commission auxquelles la question du désarmement général et complet a été discutée.

9. J'aimerais espérer que tous ces documents feront l'objet d'un examen sérieux et approfondi et que nous aurons la possibilité de recevoir en temps voulu un rapport complet ou des rapports réguliers sur le progrès des travaux des deux organes ci-dessus mentionnés.

10. Enfin, le dispositif du projet de résolution mentionne l'espoir que des mesures conduisant vers l'objectif du désarmement général et complet sous un contrôle international efficace seront élaborées en détail et feront l'objet d'un accord dans le plus bref délai possible. C'est là un espoir pour la réalisation duquel nous formons les vœux les plus ardents et les plus sincères.

11. Comme le projet de résolution l'indique, un effort vers un désarmement général et complet est un facteur essentiel pour promouvoir l'établissement de relations de confiance et une coopération pacifique et fructueuse entre les Etats, qui contribuera efficacement à mettre fin à la course aux armements, à édifier les bases solides d'une paix durable et à libérer les moyens actuellement consacrés aux armements en vue de réaliser le bien-être moral et matériel de l'humanité tout entière.

12. Ainsi ai-je l'honneur de soumettre le projet de résolution de la Première Commission à l'examen de l'Assemblée générale. J'espère qu'il recevra l'accueil le plus favorable et qu'il sera adopté également avec la chaleur et l'enthousiasme d'un vote à l'unanimité.

13. M. KOUZNETSOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe]: L'Assemblée générale examine aujourd'hui un projet de résolution par lequel elle doit approuver le désarmement général et complet et inviter les Etats à ne négliger aucun effort pour parvenir à une solution constructive de ce problème.

14. La délégation soviétique note avec satisfaction que ce projet, qui exprime les idées formulées par l'URSS, a été unanimement adopté à la Première Commission. Nous sommes convaincus que l'Assemblée générale, à son tour, l'adoptera à l'unanimité.

15. Cette unanimité sur un sujet aussi important a été rendue possible par l'amélioration notable de la situation internationale. La rencontre du Président du Conseil des ministres de l'URSS, M. Nikita S. Khrouchtchev, et du Président des Etats-Unis, M. Dwight D. Eisenhower, a joué un rôle remarquable dans la détente internationale. Aujourd'hui, comme tous se plaisent à le reconnaître, les perspectives du renforcement de la paix dans le monde sont plus favorables.

16. Dans son rapport au Soviet suprême de l'URSS, le 31 octobre 1959, le chef du Gouvernement soviétique a déclaré:

"Etant donné le rapport actuel des forces dans l'arène internationale et le niveau atteint par la technique militaire, personne ne saurait, à moins d'avoir perdu tout sens des réalités, proposer une autre voie que celle de la coexistence pacifique pour développer les relations entre Etats ayant des régimes sociaux différents."

17. Le chef du Gouvernement soviétique a montré en termes convaincants qu'au stade actuel de la société humaine la coexistence pacifique des Etats n'est pas un sujet de discussion, mais une nécessité objective.

18. Nous notons avec satisfaction que le principe de la coexistence pacifique emporte de plus en plus l'adhésion des hommes d'Etat des puissances occidentales, qui commencent à comprendre l'inutilité et les conséquences funestes de la politique de la guerre froide. A cet égard, la déclaration que M. Herter, secrétaire d'Etat des Etats-Unis, a faite le 16 novembre 1959 devant le Conseil national du commerce extérieur mérite d'être retenue. Voici ce qu'il a dit:

"La question principale à laquelle le monde ait à faire face aujourd'hui est de savoir comment la grande rivalité qui se manifeste entre les systèmes politiques peut se poursuivre au cours de l'histoire sans aboutir à une guerre thermonucléaire."

M. Herter a ajouté:

"Pendant longtemps, il faudra beaucoup de hardiesse et des nerfs à toute épreuve pour pouvoir établir des relations nouvelles entre des systèmes antagonistes. Mais il faut le faire si l'on veut que la civilisation subsiste^{1/}."

19. Ce sont là des paroles sensées qui montrent que l'on a su reconnaître la nécessité de rechercher une solution pacifique aux différends internationaux. Je voudrais souligner à ce propos que, sans aucun doute, le Gouvernement soviétique accueillera chaleureusement toute initiative concrète que les Etats pourraient prendre en vue de faire appliquer les principes de la coexistence pacifique.

20. Cependant, il faut donner à la coexistence pacifique une base raisonnable et solide. La paix ne saurait être durable, on ne saurait garantir aux hommes une vie paisible si la course aux armements se poursuit à un rythme accéléré, si les canons et les fusées sont toujours prêts à entrer en action, si les avions porteurs de bombes atomiques et à l'hydrogène continuent, en nombre toujours plus grand, à sillonner l'espace. Or, les hommes veulent vivre libres de toute inquiétude pour leur sort et celui de leurs proches. Ils veulent, en se couchant le soir, ne pas penser que ce sera peut-être leur dernière nuit paisible et qu'à tout moment peut éclater une nouvelle conflagration mondiale avec toutes ses terribles conséquences.

21. C'est précisément pourquoi le problème du désarmement est le plus important de l'époque actuelle. Pour reprendre les paroles de M. Khrouchtchev:

"Aujourd'hui, le problème du désarmement n'est pas seulement l'objet de négociations entre diplomates et d'études d'experts, c'est la question fondamentale dans la lutte sociale à laquelle participe l'écrasante majorité des hommes."

22. On comprend donc parfaitement l'appui impressionnant qu'ont donné aux nouvelles propositions de l'Union soviétique sur le désarmement général et complet [A/4219] les plus larges secteurs de la population mondiale, nombre de gouvernements et d'hommes d'Etat, diverses personnalités du monde politique, social et religieux, ainsi que de nombreuses organisations sociales. Tout homme doué de bon sens comprend que si tous les moyens de faire la guerre sont complètement éliminés et si toutes les forces armées sont licenciées dans des délais précis, sous un strict contrôle international, personne n'aura rien à perdre; au contraire tous les pays et tous les peuples ne pourront qu'y gagner. Les hommes arriveront à se convaincre que le danger d'agression, le danger d'attaques armées est passé, et ils pourront alors consacrer tous leurs efforts et toutes leurs ressources à des fins pacifiques.

23. Le débat de l'Assemblée sur cette question montre que l'écrasante majorité des Etats représentés à l'ONU ont reconnu l'importance et l'opportunité des propositions soviétiques, c'est-à-dire qu'ils se sont prononcés, sous une forme ou sous une autre, en faveur de l'idée d'un désarmement général et complet. Il convient de s'en féliciter. De même, la résolution que l'Assemblée générale adoptera aujourd'hui

^{1/} Déclaration reproduite dans le New York Times du 17 novembre 1959.

marquera certainement un grand progrès vers la solution pratique de ce problème.

24. Mais il ne faut pas se leurrer de ce qui a été fait et oublier qu'il existe encore des forces influentes qui tenteront d'empêcher l'application de mesures véritables de désarmement général et complet. Hésitant, dans les conditions actuelles, à s'opposer ouvertement aux propositions de désarmement général et complet, elles ont recours, et auront recours à l'avenir, à des manœuvres de diversion, accumulant les obstacles et cherchant à semer le doute quant à la possibilité de réaliser l'idée d'un désarmement complet.

25. En proposant le désarmement général et complet, l'URSS, comme nous l'avons souvent déclaré, est prête à examiner et à discuter tout amendement ou additif à ses propositions, de même que d'autres propositions tendant à résoudre le problème du désarmement. Dans sa déclaration du 31 octobre 1959, le chef du Gouvernement soviétique a de nouveau évoqué cette question et a souligné que la coexistence pacifique des Etats présuppose d'une façon générale le respect réciproque des intérêts ainsi que des concessions de part et d'autre pour favoriser la paix; il a ajouté:

"Prenons, par exemple, le problème du désarmement. Le Gouvernement soviétique a présenté une proposition de désarmement général et complet. Nous estimons que la mise en œuvre de cette proposition garantira la paix à tous les peuples. Néanmoins, nous sommes prêts à examiner d'autres propositions pour trouver des solutions mutuellement acceptables du problème du désarmement. Cet exemple concret montre que nous sommes prêts à faire des concessions s'il est encore impossible de résoudre le problème dans son ensemble, comme nous le préconisons."

26. Il est évident que les problèmes pratiques que pose la mise en œuvre d'un programme de désarmement général et complet appellent, pour être réglés, un examen approfondi. Telle devra être la tâche du comité du désarmement des Dix qui se réunira au début de l'année prochaine. Toutefois, il ne faut pas que ce comité se laisse détourner du fond du problème dont il est saisi, qui est le plus important de l'époque actuelle, pour s'engager dans des discussions stériles portant sur des questions inventées de toutes pièces.

27. Il faut espérer que le bon sens triomphera. Comme le proclame l'appel adressé le 31 octobre 1959 par le Soviet suprême de l'URSS aux parlements de tous les pays du monde,

"aucune raison politique, économique ou autre ne justifie la continuation de la course aux armements. Seuls s'opposent au désarmement les milieux qui font passer avant tout leurs intérêts égoïstes et qui ne tiennent nul compte des désirs et des aspirations des peuples. Mais il est possible de vaincre l'opposition de ces milieux. Les intérêts vitaux de l'humanité exigent absolument que cette opposition soit brisée."

28. Ainsi qu'il est souligné dans l'appel du Soviet suprême de l'URSS, l'Union soviétique, conformément à la volonté du peuple soviétique, fera tout ce qui est en son pouvoir pour résoudre le problème du désarmement et pour transformer la détente internationale actuelle en une paix durable.

29. M. LODGE (Etats-Unis d'Amérique) [traduit de l'anglais]: Depuis 1946, l'Organisation des Nations Unies s'est constamment efforcée de réaliser des progrès vers un désarmement véritable. Les Etats-Unis espèrent que la décision unanime prise sur la question d'un désarmement très poussé sera un grand pas, d'importance historique, vers ce but. Si tous agissent avec bonne foi, nous pouvons espérer nous engager sur la voie difficile qui mène à un désarmement véritable. Nous avons, de toute évidence, un long chemin à parcourir.

30. Pour résoudre ce problème, les Etats-Unis sont prêts à travailler aussi énergiquement et à aller aussi loin que ce soit. Nous sommes prêts à prendre toutes mesures, petites ou grandes. Ce qu'il faut réellement, c'est que toutes les mesures qui seront prises aient une portée suffisante et fassent l'objet de garanties. Cela veut dire, tout simplement, que, si nous déposons les armes, nous devons avoir la certitude que des mesures de contrôle efficaces garantiront que les autres nations agiront de même. S'il en était autrement, nous n'aurions pas un désarmement véritable, mais une vaine parodie.

31. Le projet de résolution sur lequel nous sommes sur le point de voter invite les gouvernements à ne négliger aucun effort pour parvenir à une solution constructive du problème du désarmement. Ainsi que l'a déclaré le représentant de l'Union soviétique, ce projet de résolution reprend des idées exposées par l'Union soviétique. Mais il ne s'écarte en rien des idées avancées ici [798ème séance] par le Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères du Royaume-Uni, A. Lloyd, et des autres suggestions qui ont été faites pendant les débats ou qui pourront être présentées plus tard, au cours des réunions du comité du désarmement des Dix. Les Etats-Unis ne sont pas seulement prêts à se joindre à cet effort; ils sont impatients de pouvoir le faire.

32. Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol): La Première Commission a adopté à l'unanimité le projet de résolution qu'elle nous recommande et qui figure dans son rapport [A/4265]. S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que l'Assemblée générale adopte elle aussi ce projet à l'unanimité.

A l'unanimité, le projet de résolution est adopté.

POINT 68 DE L'ORDRE DU JOUR

Question des essais nucléaires français au Sahara

RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/4280)

33. M. FEKINI (Libye) [Rapporteur de la Première Commission]: J'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée générale le rapport de la Première Commission [A/4280] qui a trait à l'examen du point 68 de l'ordre du jour, qui porte le titre: "Question des essais nucléaires français au Sahara". Le rapport contient un projet de résolution dont l'adoption est recommandée par la Première Commission.

34. La Première Commission a entendu les représentants des Etats indépendants d'Afrique exposer les profondes inquiétudes causées à leurs gouvernements et à leurs peuples respectifs par l'intention déclarée de la France de procéder à des essais nucléaires au Sahara. S'appuyant sur les conclusions des savants et des experts atomiques, des organismes compétents en matière de radio-activité et des autorités

médicales compétentes, en particulier sur le rapport du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des radiations ionisantes [A/3838], lesdits représentants ont exposé les dangers que fait peser sur les populations voisines des zones d'explosions projetées, sur leurs peuples respectifs, sur les peuples africains et sur le monde en général, l'intention déclarée de la France de procéder à des essais nucléaires au Sahara.

35. La Première Commission a également entendu [1043ème séance] les explications techniques fournies par le représentant de la France, qui a déclaré que les expériences françaises projetées ne constituaient pas de menaces à la santé des populations voisines ou éloignées du site des essais, et a affirmé que toutes les précautions avaient été prises en vue d'éliminer tout danger.

36. Après avoir entendu l'opinion des trois puissances nucléaires et procédé à une très ample discussion de la question sous ses divers aspects, la Première Commission a adopté le projet de résolution qui est maintenant soumis à l'examen de l'Assemblée générale. Ce projet de résolution traduit la grande inquiétude éprouvée dans le monde entier et exprimée à maintes reprises aux Nations Unies devant la perspective de nouveaux essais nucléaires et de leurs effets sur le genre humain; il mentionne l'intention déclarée du Gouvernement français de procéder à des essais nucléaires au Sahara, ainsi que la profonde préoccupation que suscitent les risques et les dangers qui accompagnent de tels essais. Le projet de résolution se réfère ensuite aux progrès appréciables qui accompagnent les négociations qui se déroulent à Genève en vue de la discontinuation des essais d'armes nucléaires et de l'établissement d'un système de contrôle international, et il renferme le souhait que, dans le même esprit que celui qui anime la présente suspension volontaire des essais, aucun Etat n'entreprene ni ne recommence des essais de ce genre. Enfin, après avoir fait état de l'anxiété causée chez tous les peuples, et plus particulièrement chez les peuples d'Afrique, par les essais envisagés au Sahara, le projet mentionne la grave préoccupation causée aux Nations Unies par l'intention du Gouvernement français d'effectuer des essais nucléaires, et la France y est priée de s'abstenir de procéder à ces essais.

37. Je crois traduire le sentiment général de la Première Commission en formant l'espoir que l'expression de la préoccupation des Nations Unies et leur prière trouveront une compréhension et un accueil favorables qui permettront de mettre fin aux inquiétudes des parties intéressées, aideront à atteindre les objectifs précités et assureront la voie au désarmement dans l'entente et l'harmonie internationales.

38. J'ai donc l'honneur de soumettre à l'examen de l'Assemblée générale le projet de résolution dont l'adoption est recommandée par la Première Commission.

39. M. VELAZQUEZ (Uruguay) [traduit de l'espagnol]: La délégation uruguayenne voudrait très brièvement expliquer les raisons pour lesquelles elle ne pourra pas voter en faveur du projet de résolution relatif à la question des essais nucléaires français au Sahara.

40. Je voudrais dire tout d'abord que ma délégation, sans contester le droit qu'a la France, comme tout

autre Etat, de procéder à des essais du genre de ceux qu'elle envisage, et sans vouloir attribuer à ce pays d'autres intentions que celles qu'a clairement exposées son représentant à la Première Commission [1051ème séance], partage cependant — et je cite ici textuellement le premier considérant du préambule — "la grande inquiétude éprouvée dans le monde entier et exprimée à maintes reprises à l'Organisation des Nations Unies devant la perspective de nouveaux essais nucléaires et de leurs effets sur le genre humain".

41. Nous partageons pleinement — nous tenons à le dire — les graves préoccupations des peuples d'Afrique et, animés de cet esprit de solidarité, nous avons voté à la Première Commission en faveur des alinéas qui constituent maintenant les quatrième, cinquième et sixième considérants, formulant et appuyant ainsi sans réserve le vœu que "dans le même esprit que celui qui inspire la présente suspension volontaire des essais, aucun Etat n'entreprene ni ne recommence des essais de ce genre".

42. Pour les mêmes raisons et conscients de certaines difficultés de principe, nous appuierons le projet de résolution relatif au point 67 de l'ordre du jour (Mesures destinées à prévenir une plus large diffusion des armes nucléaires) ainsi que l'appel adressé aux Etats qui participent aux négociations de Genève et, en général, à tous les Etats, afin qu'ils maintiennent la suspension volontaire des essais ou renoncent à y procéder.

43. Les raisons qui nous empêchent de voter pour le projet de résolution sont les suivantes. Tout d'abord, les troisième, huitième et neuvième considérants contiennent des affirmations trop catégoriques au sujet des dangers auxquels se verraient exposées les populations africaines. A notre avis, ces affirmations ne reflètent pas exactement les conclusions que les débats ont permis de dégager. Ensuite, le paragraphe 1 du dispositif, d'où a été éliminée l'indication du lieu où doivent avoir lieu les essais, semble déborder le cadre de la question en discussion et sanctionne implicitement une discrimination contre un Etat donné. Enfin, il semble qu'il eût été préférable de lier la décision que l'on s'apprete à prendre à la résolution adoptée à la treizième session de l'Assemblée générale [résolution 1252 A (XIII)] au sujet de la cessation des essais nucléaires et thermonucléaires. En effet, bien que cette résolution ne puisse être considérée comme liant le gouvernement dont il s'agit, puisqu'elle s'adresse uniquement aux Etats participant aux négociations de Genève, elle constitue, au moins dans son esprit, et en l'absence d'une décision générale, l'expression de l'opinion de l'Assemblée générale sur les inconvénients que présente la reprise de tels essais de la part des Etats qui sont en mesure d'y procéder.

44. J'ajouterai que ma délégation aurait préféré un projet de résolution qui, comme les amendements soumis à la Première Commission par cinq pays d'Amérique latine, aurait été rédigé en termes plus conciliants et n'aurait pas contenu des expressions que le gouvernement en question pourrait considérer comme portant atteinte à sa dignité d'Etat souverain. Nous pensons que l'on aurait ainsi mieux aidé à atteindre l'un des buts des Nations Unies: développer des relations amicales entre les nations.

45. M. SANDLER (Suède): A la Première Commission, la délégation suédoise aurait préféré avoir

l'occasion de voter en faveur d'un projet de résolution rédigé dans des termes plus modérés, comparables à ceux des amendements soumis par cinq pays de l'Amérique latine. Semblable occasion ne s'étant pas présentée étant donné les conditions du vote, nous n'avons pas eu le libre choix désirable.

46. En nous abstenant de voter sur certains considérants du préambule du projet de résolution, nous avons marqué que nous n'apprécions pas à un aussi haut degré que l'indique l'inquiétude compréhensible des Etats Membres africains les risques qu'entraînerait l'essai au Sahara, c'est-à-dire les risques qui subsisteraient, toutes précautions nécessaires ayant été prises par la France.

47. En substance, notre attitude a été et reste fondée surtout sur les considérations d'ordre général qui ont été exprimées au cours du débat de ces jours derniers relatif à une cessation universelle des essais nucléaires. Notre position doit en outre être considérée à la lumière du fait que nous avons voté, à la Première Commission, en faveur du projet de résolution de l'Italie et du Royaume-Uni, ce projet ayant à notre avis une importance considérable pour les développements futurs.

48. M. ORMSBY-GORE (Royaume-Uni) [traduit de l'anglais]: Le long débat qui a eu lieu à la Première Commission a clairement prouvé que le Royaume-Uni et bien d'autres délégations s'opposaient au projet de résolution adopté par cette commission. Nous pensons qu'à certains égards ce projet est inexact et prête à confusion, surtout en ce qui concerne les risques que les essais envisagés au Sahara représentent réellement pour la vie et la santé des populations. Dire que des risques existent, c'est affirmer une chose dont notre propre expérience n'apporte pas la preuve.

49. Nous estimons en outre qu'à certains égards le projet de résolution part d'une conception erronée. Comme je l'ai dit au cours du débat en commission, si, ces dernières années, l'Organisation des Nations Unies avait simplement demandé à une nation quelconque de mettre fin à une expérience donnée, je ne crois pas que cette discussion nous eût rapprochés le moins du monde d'une suspension générale des essais nucléaires. En fait, si l'Assemblée générale avait pensé que son action pouvait être utile, elle n'aurait pas manqué d'adopter une résolution visant à mettre fin, d'abord aux essais des Etats-Unis, puis aux essais de l'URSS et, enfin, aux essais du Royaume-Uni. Mais, si l'Assemblée ne s'est jamais engagée dans cette voie, c'est, sans aucun doute, parce qu'elle savait que là n'était pas le problème principal.

50. Ma délégation espère, par conséquent, que l'Assemblée générale n'adoptera pas le projet de résolution qui lui est recommandé par la Première Commission.

51. M. MOCH (France): Je ne reprendrai pas à cette tribune les arguments par deux fois développés devant la Première Commission. Cependant, dans quelques minutes, les représentants de presque tous les Etats de l'univers se prononceront sur une proposition visant mon pays — et lui seul — et présentant donc un caractère inusité, exceptionnel et discriminatoire que M. Ormsby-Gore vient très justement de souligner. Nul ne s'étonnera donc qu'après en avoir mûrement pesé chaque terme, je souhaite faire

ici, sans passion, une brève déclaration qui, je l'espère, s'imposera à vos réflexions.

52. Le projet de résolution qui vous est présenté est le même que celui qui, en commission, n'a pas réuni les deux tiers des suffrages, et dont j'ai dit qu'il était totalement inacceptable pour mon pays. Je suis sûr que la conscience des représentants qui se sont opposés à ce projet en commission leur commandera de voter semblablement contre lui à cette assemblée. Je demande donc instamment à tous ceux qui ont fait à mon pays l'amitié et l'honneur de refuser leur voix à la proposition africano-asiatique de conserver aujourd'hui leur attitude d'hier.

53. Notre Rapporteur a fait, tout à l'heure — en un français que j'admire toujours — un exposé dont il me permettra de lui dire, en toute cordialité, qu'il était suffisamment orienté pour n'être pas rigoureusement conforme aux traditions d'objectivité de nos rapporteurs. Je ne m'y attarderai pas, car le projet de résolution proposé se suffit à lui-même sans l'appui discret que lui a apporté le Rapporteur de la Commission. Je ne reproduirai pas, à propos de ce projet, mes explications antérieures; mais je veux souligner, je veux marquer — sans passion, je le répète, mais avec force — qu'il est totalement inacceptable pour la France, qu'il est à la fois scientifiquement erroné et volontairement blessant.

54. Il est scientifiquement inexact de dire que les essais projetés au Sahara créent des risques et des dangers, comme cela est affirmé dans le troisième considérant du projet de résolution.

55. Il est scientifiquement inexact, je l'ai montré, et il est politiquement odieux — j'emploie le mot à dessein — d'affirmer, dans le huitième considérant, que la France crée, et que, par conséquent, il est sous-entendu qu'elle crée volontairement, "des conditions dangereuses en Afrique".

56. Il est scientifiquement inexact d'affirmer, dans le neuvième et dernier considérant, que la France ne peut assumer "la santé, la sécurité et le bien-être des peuples ... d'Afrique — je cite le texte — menacés par ces essais". Et je voudrais ici dire à mon vieil ami, M. Sandler, qui vient de nous indiquer qu'il aurait préféré un projet de résolution plus modéré, que l'abstention n'est pas une solution en face de telles outrances, quand le vote s'établit à la majorité des suffrages exprimés, abstentionnistes non comptés. Si M. Sandler — dont je sais l'amitié pour mon pays — ne peut pas accepter les considérants que je viens de réanalyser, il me permettra, en toute amitié, de lui dire qu'il faut voter contre eux et non pas renouveler ici le geste de Ponce Pilate.

57. Le projet de résolution qui vous est soumis est enfin inadmissible par l'injonction qu'il fait à la France, dans le dernier paragraphe du dispositif, et dont j'ai déjà dit que la France ne l'accueillera pas.

58. Je souhaite donc que ce projet de résolution ne recueille, pas plus ici qu'en commission, les deux tiers des voix, et cela pour trois séries de raisons que je voudrais très rapidement exposer.

59. La première, qui va de soi, est le caractère discriminatoire et blessant maintenu à ce projet.

60. La deuxième est l'intérêt même de l'Organisation des Nations Unies, à laquelle je demeure profondément attaché. Cet intérêt nous commande de clore

ce débat sans adopter aucun texte. Quel avantage verriez-vous à placer délibérément l'Organisation dans une situation délicate? J'exprime ici ma pensée profonde. Pourquoi adopter une résolution qui ne saurait modifier les conditions d'une expérimentation dont le Gouvernement français, s'appuyant sur l'avis le plus sérieux de ses experts et des experts des autres pays, reste convaincu qu'elle est sans risques? Pourquoi vouloir souligner qu'une recommandation n'est pas une décision ayant force de loi internationale? Pourquoi excéder, par un vote sans aucun effet pratique, les moyens des Nations Unies et les limites fixées par la Charte au pouvoir de l'Assemblée générale? Je suis persuadé que l'Assemblée ferait fausse route en adoptant cette recommandation et en minant ainsi elle-même sa propre autorité.

61. Mais — et c'est la troisième raison — je crains aussi une telle éventualité du point de vue de l'opinion française, non pas certes qu'elle l'incite à presser son gouvernement de modifier sa décision — tel ne sera pas le cas — mais parce que l'adoption du projet de résolution en discussion pourrait provoquer en France, dans ce pays qui a participé à la création de l'Organisation des Nations Unies, une désaffection profonde pour l'Organisation, désaffection que nous avons tous le devoir de ne pas laisser naître ou se développer. Il va sans dire que je resterai un défenseur de la cause des Nations Unies; mais l'adoption du projet risquerait de compromettre l'action de tous les amis de l'ONU.

62. J'ai prononcé ces mots avec la pleine conscience de mes responsabilités nationales et de mon attachement à l'idéal international. Je ressens profondément le devoir d'affirmer notre commun intérêt, celui d'éviter tout vote décisif à la majorité des deux tiers à l'issue de ce débat. Lui seul me dicte cet ultime appel à ceux qu'une fois encore je remercie de leur attitude en commission, comme aux abstentionnistes d'hier qui accepteraient de rallier le camp des opposants.

63. Quelle que soit l'issue de ce débat, l'attitude de la France demeurera celle que, pour conclure, je vais résumer à grands traits afin de ne laisser placer aucun voile sur son visage. Certaine de ne mettre en danger la vie d'aucun être humain, et notamment pas celle de ses amis africains, la France sait et a établi que son expérimentation demeurera sans risques, et la démonstration en a été confirmée par les représentants de quatre puissances riches en savants atomistes et ayant développé chez elles les études nucléaires. J'en remercie les représentants du Royaume-Uni — venu deux fois affirmer sa conviction — des Etats-Unis, de l'Italie et de la Belgique.

64. D'autre part, la France professe le culte de l'égalité des droits des nations. Elle n'accepte ni monopole clandestin ni discrimination oblique. Si les armes nucléaires doivent subsister temporairement, la France a le même droit que d'autres d'en détenir. Son intérêt propre lui commande-t-il d'exercer ce droit? La question ne saurait se discuter ici — je l'ai dit — mais seulement entre Français, dès lors que son initiative ne nuit à personne. L'exercice de ce droit, dans les mois prochains, est-il opportun? Ne risque-t-il pas de compromettre les négociations de Genève sur l'arrêt des explosions?

65. Je n'accepte pas de laisser donner à mon pays les traits du bouc émissaire. Les trois délégations réunies en Suisse représentent des gouvernements

ayant respectivement percé le secret de l'atome militaire au cours de 131, 55 et 21 explosions expérimentales. Tout en discutant de l'arrêt des essais — ce que je les approuve de faire — ces gouvernements accumulent les engins et perfectionnent les moyens de transports. Est-ce là ce que vous appelez un pas décisif vers le désarmement?

66. Qu'on ne vienne pas non plus prétendre à l'influence de notre décision sur les conversations de Genève. Le destin de ces négociations sera scellé par les seuls intérêts des trois puissances en cause. Nous souhaitons leur entente; nous souhaitons leur renonciation à des essais tant de fois répétés par elles; mais, si aucun accord n'est dégagé, ce ne sera pas à cause de notre expérimentation. Si, dans cette fâcheuse hypothèse du désaccord persistant, l'une ou l'autre de ces puissances récidivait, comme le demandent déjà certaines voix autorisées, ce serait à la suite de ce désaccord entre elles et non pas de notre initiative.

67. La France, enfin, demeure résolument, farouchement attachée à la cause du vrai désarmement, celui qui se conçoit universel et non pas unilatéral. Voici trois ans que je rappelle ici la continuité de l'attitude de la France, quels que soient ses gouvernements, notre volonté d'adhérer sur-le-champ à tout traité instituant un commencement de désarmement nucléaire pour tous, dont ne serait qu'une caricature tout acte fermant à certains, mais laissant largement ouvert à d'autres, le domaine des armements atomiques.

68. La voix française la plus autorisée, celle du président de Gaulle, a confirmé cette position permanente de mon pays. Les chefs de deux républiques africaines de notre Communauté, se trouvant ici, ont tenu les mêmes propos. Je ne serais pas revenu parmi vous cette année, après tant d'autres, si je n'avais eu la certitude que mon effort constant en faveur du désarmement traduit, aujourd'hui comme hier, la volonté du Gouvernement de la République.

69. Mais, par-dessus tout, je souhaite répéter que la France a conservé le visage que tant d'entre vous connaissent, estiment, aiment. Atrocement mutilée trois fois en trois quarts de siècle, ayant perdu les meilleurs de ses siens, vu ses villes et ses campagnes dévastées, la France veut la paix, n'aspire à aucune conquête, laisse ses territoires d'outre-mer libres de fixer eux-mêmes leur destin, affirme, aujourd'hui comme hier, qu'elle ignore toute discrimination de race, de religion ou de doctrine. Elle demeure le pays qui, le premier, proclama les droits de l'homme et abolit l'esclavage; celui qui tenta de porter la liberté au-delà de ses frontières lorsque, attaqué par les monarques absolus, il déclara la guerre aux bastilles et la paix aux chaumières; celui qui fit graver, durant la Révolution, en travers d'un pont sur le Rhin, cette fière devise: "Ici commence le pays de la liberté"; celui enfin qu'une injustice révolta, quelle qu'en soit la victime. Notre Marsellaise reste le chant de tous les opprimés.

70. Les luttes que nous avons menées pour la liberté humaine, nous entendons les transposer aujourd'hui du plan des individus à celui des nations. Il n'est de liberté pour nous que dans un monde voué à la paix, dans la sécurité du désarmement contrôlé. Nous restons fidèles avec intransigeance à ce but suprême. Nous gardons l'espoir que notre expérimentation

prouvera à tous et à chacun la vanité des pseudo-secrets militaires et scientifiques, qu'elle démontrera les dangers de la voie aujourd'hui suivie et qu'ainsi elle hâtera le jour où, ensemble, nous signerons l'accord instituant, pour nous comme pour tous, un début de désarmement nucléaire.

71. Voilà pourquoi vous écarterez à nouveau le projet de résolution, en faisant confiance à la France résolue à poursuivre son offensive en faveur du vrai désarmement. Voilà pourquoi, enfin, en cet instant du vote, je ne redoute pas pour mon pays le verdict de l'histoire. Celle-ci retiendra que demain comme depuis 10 ans, nous sommes résolus à entreprendre un désarmement contrôlé, aussi étendu que l'accepteront les autres puissances, car le seul avenir valant d'être vécu est celui qui évitera à nos petits-enfants des horreurs pires que celles que nous avons vécues et laissé infliger à nos enfants, et, aux parents de demain, les deuils qui nous ont à jamais marqués.

72. M. BENHIMA (Maroc): Lorsque mon pays a demandé à l'ONU d'inscrire à l'ordre du jour de l'actuelle session la question des essais nucléaires français au Sahara, il avait la certitude, à deux titres différents, d'avoir donné la mesure de sa confiance à la fois dans l'Organisation des Nations Unies et dans la France: une première fois, en se soumettant à la recommandation de ne recourir à l'Organisation que lorsqu'ont été épuisées pacifiquement toutes les démarches diplomatiques directes vis-à-vis de la France; une seconde fois, ces démarches ayant échoué, en s'en remettant en toute confiance au seul organisme international habilité pour trancher en pareille matière.

73. Vingt-deux puissances, parmi les plus respectables, ont collaboré, avec la délégation marocaine, à la rédaction d'un projet de résolution auquel M. Jules Moch a donné le qualificatif d'"odieux". Je m'excuse auprès de mes collègues qui ont apporté leur soutien à cette cause si, aujourd'hui, alors qu'ils ont aboré ce problème en toute conscience, le seul fruit de leurs travaux est de recevoir du représentant de la France ce qualificatif d'odieux. Qu'ils m'excusent s'ils en ressentent quelque peine!

74. Je m'excuse aussi auprès du représentant d'une très grande puissance qui, en dépit de son rayonnement et des valeurs sur lesquelles son régime est fondé et qui lui dictent sa voie dans la diplomatie qu'elle poursuit, s'est entendu qualifier aujourd'hui de "Ponce Pilate". Là aussi, je demande au représentant de cette puissance de croire que je compatis à sa douleur lorsque, représentant ici un gouvernement et un peuple, il s'entend, du haut de cette tribune, qualifier du nom de Ponce Pilate.

75. M. Jules Moch a défendu la France comme un Français sait la défendre. Je ne crois pas que personne ici ait pu penser que M. Jules Moch a été acculé à défendre la France, qui n'en avait pas besoin; mais il a choisi, alors qu'il n'était ni membre d'un gouvernement, ni fonctionnaire, de venir défendre une bombe qui est indéfendable.

76. Nul, mieux que ceux qui ont pris la parole pour appuyer le point de vue de la délégation marocaine, n'a donné à l'expression de l'estime et du respect de la France le ton et les vertus que M. Jules Moch a répétés avec une certaine aigreur et que nous avions pourtant avancés avec aisance et même parfois avec fierté.

77. On nous dit que la France attend aujourd'hui qu'on se prononce et que la décision qui sera prise risque de causer dans sa population un dépit qui la fera désespérer de l'Organisation des Nations Unies. On nous a rappelé que la France avait contribué à créer l'ONU. Je me permettrai de dire que ce n'était pas pour en faire un instrument à son service. Nous nous rappelons les conditions de sa création, et nous savons qu'elle fut instituée pour être au service des petits Etats. C'est pour cela que nous avons pu aujourd'hui y recourir contre un grand Etat,

78. Le projet de résolution que nous avons présenté est l'expression consciencieuse d'une conviction. Nous lui avons donné, dans la langue française comme dans la langue anglaise, le maximum de modération, le maximum de bon sens. Si, à la dernière minute, on nous dit encore que ce projet est inacceptable, c'est que l'on rejette notre conviction, et non pas notre texte. C'est en effet notre conviction que nous défendons dans le projet de résolution, et nous avons cru en toute conscience qu'il la traduisait.

79. Je ne voudrais provoquer ni la charité ni la pitié à l'égard de ceux qui éprouvent réellement une inquiétude. M. Jules Moch a l'air très à l'aise dans sa certitude qu'il n'y a aucun danger. Nous regrettons la chose, mais nous ne sommes pas parmi ceux qui croient qu'il n'en existe pas. C'est cela qui nous a amené à la conviction que nous examinons aujourd'hui. Cette conviction a recueilli 46 adhésions à la Première Commission. Quarante-six Etats respectables se sont prononcés sur un texte. Je ne pense pas qu'aujourd'hui un appel quelconque puisse changer quelque chose, et je ne me permettrai pas d'en lancer. Ceux qui sont assis dans cette salle n'attendent pas que je parle pour faire preuve de conscience. Qu'ils m'excusent si je ne leur adresse aucun appel. Mon silence en est un. Nous n'avons pas l'intention de dire à ceux qui avaient une idée de la vérité hier d'en avoir une nouvelle aujourd'hui. Comme l'a dit Paul Claudel, il se peut que "la vérité [n'ait] rien à voir avec le nombre". A l'Organisation des Nations Unies, la vérité et le nombre de ceux qui y croient sont aussi une expression des valeurs dont ils se réclament.

80. Le projet de résolution qui vous est soumis est l'expression de l'inquiétude de tout un continent, un continent que la France veut compter parmi ses amis et qui n'est pas le dernier à l'être. La France le sait mieux que personne. Tout à l'heure, M. Jules Moch a rappelé l'inscription qui figure sur un pont du Rhin. Pour ma part, je rappellerai la phrase d'un grand écrivain français qui a dit un jour que si la France devait choisir pour axe de son destin le Rhin ou la Méditerranée, elle devrait choisir la Méditerranée. Eh bien, Monsieur Jules Moch, choisissez-la, mais dans la dignité des amis que vous voulez avoir. Vous avez rappelé que la France a donné la liberté au monde, que la servitude était finie. Tenez compte alors des aspirations et de l'inquiétude de jeunes Etats, de peuples qui ne sont pas moins nobles que d'autres mais qui ont encore trop vivant le souvenir d'un passé récent pour ne pas être inquiets.

81. Je terminerai en rappelant un proverbe que j'exprimerai dans sa trivialité, en m'en excusant. Nous voulons que la France soit grande, mais, comme dit le proverbe: "Si l'on est bon gourmet, qu'on mange de l'ail avec ses dents mais non pas avec les dents des autres."

82. M. QUAISON-SACEY (Ghana) [traduit de l'anglais]: J'ai demandé à prendre la parole pour deux raisons: d'abord, parce que, depuis les révélations du représentant de la Suède, toute cette question a pris un aspect nouveau et, ensuite, parce que ce sera là le dernier appel que mon pays adressera aux représentants dans cette assemblée.

83. Ma délégation est l'un des auteurs du projet de résolution qui a été adopté par la Première Commission et que, nous l'espérons, l'Assemblée générale adoptera à une grande majorité. Au cours du débat à la Première Commission sur la question des essais nucléaires français au Sahara, ma délégation a déclaré catégoriquement qu'elle s'opposait à ces essais. En cette séance plénière, je me bornerai donc à répéter que ma délégation n'est pas convaincue par les arguments de ceux qui, à la Première Commission, ont cherché à démontrer que les dangers que présentent ces essais français étaient négligeables et qui, en fait, donnent au Gouvernement français toute licence pour faire exploser sa bombe au Sahara, dans ce continent africain qui a plus souffert des fautes des autres que des siennes propres. Il est à noter qu'aucune des délégations qui se sont prononcées pour les essais français au Sahara n'a été en mesure de nous affirmer que les effets de ces expériences françaises seront de quelque avantage pour les Africains des territoires voisins.

84. Si l'on dépouille de leur éloquence tous les plaidoyers de ceux qui se sont prononcés pour les essais français, il ne reste rien pour nous rassurer, et nous sommes inquiets de voir qu'en ce qui concerne les effets des radiations naturelles et artificielles, même les savants les plus éminents ne sont sûrs de rien. Toutefois, les plus grands savants en la matière admettent que, tout bien pesé, il est probable que les effets de ces radiations sont dangereux et qu'il faudrait tout faire pour éviter que les résidus nucléaires ne s'accumulent dans l'atmosphère.

85. A cet égard, je voudrais mentionner la déclaration très pertinente faite hier par le représentant de la Suède devant la Première Commission. Il a indiqué que les recherches effectuées par les savants de son pays avaient prouvé que les explosions nucléaires libéraient des sous-produits nouveaux et potentiellement dangereux et que le degré de radio-activité "...s'est révélé si haut qu'il signifie une dose mortelle pour les cellules venant en contact direct avec ces particules jusqu'ici inconnues"^{2/}. Le représentant de la Suède a également précisé qu'en fait les résidus retombent sur la terre plus rapidement qu'on ne l'avait cru tout d'abord: "Ceci veut dire ... que des produits de fission éphémères devraient faire l'objet de plus de préoccupation que jusqu'à présent." Cette révélation mérite d'être soulignée devant l'Assemblée. Elle vient à l'appui de la déclaration, que j'ai faite sur cette question devant la Première Commission au début de ce mois [1044ème séance], selon laquelle, pour ce qui est des dangers inhérents aux explosions nucléaires il fallait s'en tenir à dire: "Dans le doute, abstiens-toi."

86. Nous autres, Africains, sommes convaincus que les effets nocifs de l'accumulation de résidus radioactifs dans l'atmosphère ne peuvent qu'être dangereux pour tout organisme vivant. Ce que la France se propose de faire sur notre continent ne présentera pour

nous aucun avantage, nous le savons. Nous estimons que les essais français envisagés au Sahara constituent une menace pour le bien-être des populations d'Afrique et qu'ils auront probablement des effets génétiques nocifs pour les générations futures d'Africains. Nous demandons donc instamment à l'Assemblée générale de prier la France de s'abstenir de procéder aux essais qu'elle envisage de faire au Sahara.

87. A la fin de la discussion sur ce point au sein de la Première Commission, le représentant de la France a déclaré que le vote émis à cet égard indiquerait à son gouvernement quels étaient les vrais amis de la France. Tout ce que je puis dire ici, c'est que les millions d'êtres qui vivent en Afrique peuvent adopter la même attitude et compter leurs vrais amis en se fondant sur le vote auquel l'Assemblée va procéder aujourd'hui. La perspective de voir notre atmosphère polluée par les expériences nucléaires pose pour nous un problème d'une importance vitale. Pour nous, Africains, il ne s'agit pas ici d'une question de politique; nous ne nous laisserons pas leurrer par des assurances vides dont personne ne peut dire aujourd'hui ce qu'elles deviendront dans l'avenir. Quelle valeur peut avoir une prise de position de l'ONU contre les essais d'armes nucléaires, quelle valeur peuvent avoir nos serments en faveur de la paix si, aujourd'hui, nous ne répondons pas à l'appel qui est lancé à nos consciences? Nous autres, en Afrique, nous attendons des membres de l'Assemblée générale qu'ils prennent leur responsabilité en se prononçant sur cette question à la fois de principe et de réalité pratique — réalité qui, sans aucun doute, est susceptible d'affecter d'une manière considérable le bien-être de l'humanité tout entière.

88. Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol): Je donne la parole au représentant de la Libye, qui désire exercer son droit de réponse.

89. M. FEKINI (Libye) [Rapporteur de la Première Commission]: Je n'ai pas l'intention de commenter les déclarations enflammées du distingué représentant de la France; celui-ci a cru bon, dans un élan et dans un emportement calculés pour tout mettre en œuvre en vue d'appuyer sa thèse, de mettre en cause l'objectivité de l'exposé que j'ai fait tout à l'heure en présentant le rapport de la Première Commission relatif à la question que nous débattons en ce moment.

90. Ce que je voudrais dire, c'est que, dans ce rapport, j'ai exposé ce qui s'est passé au sein de la Première Commission et je l'ai fait avec le maximum d'objectivité et de sincérité. J'ai donné la part grande aux vues de la France; j'ai expliqué la thèse défendue par le représentant de la France. J'ai, de même, exposé fidèlement les vues des représentants des pays africains. Je laisse l'Assemblée générale, et la Première Commission qui m'a mandaté pour exercer les fonctions de Rapporteur, seuls juges de ces accusations.

91. Le représentant de la France a dit que mon exposé était discrètement orienté. Je rejette très fermement toutes ces accusations et toutes ces allusions. Quant aux orientations, discrètes ou indiscretes, je crois que l'Assemblée et la Première Commission savent très bien d'où elles viennent, aujourd'hui comme par le passé.

92. M. JHA (Inde) [traduit de l'anglais]: Je n'avais pas l'intention de prendre part à un débat sur ce sujet à l'Assemblée générale. En effet, beaucoup a déjà été

^{2/} Déclaration faite à la 1057ème séance de la Première Commission, dont les comptes rendus ne sont publiés que sous forme abrégée.

dit à la Première Commission pendant la discussion de cette question. Le chef de notre délégation a fait, à cette occasion, une déclaration très complète devant cette commission [1057ème séance]. Mais il est une chose que je crois être de mon devoir de relever en quelques mots.

93. Nous avons entendu le représentant de la France déclarer que le vote émis sur le projet de résolution adopté par la Première Commission et soumis à l'Assemblée permettrait de juger qui sont les vrais amis de la France. D'après lui, voter en faveur de ce projet serait un acte d'inimitié envers la France, et voter contre ce projet serait une preuve d'amitié pour la France. Cette affirmation m'oblige à expliquer la manière dont ma délégation envisage le problème.

94. A notre avis, ce n'est pas là une manière correcte de juger les opinions des délégations et la manière dont elles vont voter sur le projet de résolution. Il ne s'agit pas ici d'une question d'amitié ou d'inimitié à l'égard de la France. Je ne m'étendrai pas sur la manière dont nous allons voter sur ce projet; mais, si nous allons voter d'une certaine manière, ce n'est pas que nous manquions d'amitié à l'égard de la France, mais parce que nous avons une inimitié profonde à l'égard des essais nucléaires. En fait, tout le monde sait — et je suis sûr que le représentant de la France ne l'ignore pas — que mon pays entretient les relations les plus amicales et les plus étroites avec la France. Ces relations se sont développées d'une manière très satisfaisante depuis que nous avons acquis notre indépendance et nous espérons qu'elles seront, à l'avenir, bien plus amicales encore. Cela ne nous empêchera toutefois pas de voter pour le projet de résolution car c'est, de notre part, le plus élémentaire des devoirs que de nous conformer aux principes les plus élevés de justice et de moralité.

95. Au reste, les vues de mon gouvernement sur cette question sont bien connues. Depuis de nombreuses années nous les avons ouvertement exposées devant l'Assemblée et devant le monde entier. Voter en faveur du projet de résolution sera pour nous un acte de foi; ce sera demeurer fidèle aux principes fondamentaux que nous avons toujours soutenus, et je voudrais que le représentant de la France sache qu'il ne s'agit pas ici d'un acte d'inimitié envers son pays. En fait, de l'avis de notre délégation, que la France soit ici en cause n'est pas essentiel. S'il s'était agi de n'importe quel autre pays nous aurions exprimé la même opinion. Nous préférons que la France ne se soit pas mise dans cette situation et qu'elle ait déclaré ouvertement devant cette assemblée qu'elle tiendrait compte des appels lancés et des opinions exprimées pendant les débats à la Première Commission.

96. A ce sujet, je voudrais faire une remarque encore. Certains ont dit en commission, et de nouveau ici, ce matin, que le projet de résolution a le grave défaut d'être dirigé contre un pays déterminé, la France. Cela était inévitable puisque la question à l'ordre du jour concerne les essais nucléaires français au Sahara. Je voudrais toutefois rappeler à l'Assemblée que ce n'est pas la première fois que la question des essais nucléaires est soulevée. Cette question a été étudiée, non pas par l'Assemblée générale, mais par un de ses organes, et il s'agissait alors d'essais nucléaires effectués par un Etat Membre déterminé. Je voudrais rappeler aux membres de cette assemblée les discussions très détaillées qui se sont déroulées en 1958 au

Conseil de tutelle au sujet des essais de bombes atomiques et à l'hydrogène effectués par les Etats-Unis dans les îles du Pacifique, îles qui sont placées sous l'administration des Etats-Unis. Nous nous trouvions à l'époque dans la même situation qu'aujourd'hui. Il est vrai que le projet de résolution^{3/} présenté au Conseil de tutelle par ma délégation, avec l'appui d'une ou deux autres, n'a pas été adopté; nos relations avec les Etats-Unis étaient extrêmement amicales, mais nous n'avons pas hésité en cette occasion à soulever la question, alors même qu'il s'agissait d'un seul pays bien déterminé; ce faisant, nous restions, en effet, fidèles à nos principes.

97. Je le répète, nous regrettons d'avoir à voter sur un projet de résolution qui se réfère, d'une manière toute spéciale, à un pays ami. Mais je voudrais qu'il soit bien entendu que mon gouvernement n'a jamais hésité, partout où il le pouvait, à élever ses protestations contre les essais d'armes nucléaires, que ces essais aient été réalisés par l'Union soviétique, les Etats-Unis ou le Royaume-Uni, et que nous continuerons à protester aussi longtemps que nous pourrons faire entendre notre voix et que nous prendrons part aux délibérations de l'ONU.

98. Le **PRESIDENT** (traduit de l'espagnol): Si aucune autre délégation ne désire expliquer son vote, je mettrai aux voix le projet de résolution qui figure dans le rapport de la Première Commission [A/4280]. On a demandé que les huitième et neuvième considérants du préambule soient mis aux voix séparément, et que le vote ait lieu par appel nominal. Conformément à cette demande, je mettrai aux voix en premier lieu ces deux considérants.

99. **M. KESTLER** (Guatemala) [traduit de l'espagnol]: Ma délégation souhaiterait que chacun des paragraphes du dispositif fasse également l'objet d'un vote par division.

100. **M. MOCH** (France): Pour les raisons que j'ai dites tout à l'heure, je demande — je m'en excuse auprès de l'Assemblée — un vote par division pareil à celui qui a été fait en commission. Il est important pour nous que le troisième considérant du préambule par exemple, dans lequel il y a ce que j'ai appelé des erreurs scientifiques, fasse l'objet d'un vote séparé.

101. Par conséquent, usant d'un droit que je crois réglementaire, je demande que l'on vote séparément sur le troisième considérant, puis sur les septième, huitième et neuvième considérants avant de passer au dispositif.

102. Le **PRESIDENT** (traduit de l'espagnol): Le représentant de la France ayant demandé que l'on vote séparément sur les troisième, septième, huitième et neuvième considérants, je mets d'abord aux voix le troisième considérant.

Il est procédé au vote par appel nominal.

L'appel commence par la Grèce, dont le nom est tiré au sort par le Président.

Votent pour: Guinée, Hongrie, Islande, Inde, Indonésie, Iran, Irak, Irlande, Japon, Jordanie, Liban, Libéria, Libye, Maroc, Népal, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pakistan, Panama, Philippines, Pologne, Roumanie, Arabie Saoudite, Soudan, Tunisie, Répu-

^{3/} Documents officiels du Conseil de tutelle, vingt-deuxième session, Annexes, point 3 de l'ordre du jour, document T/L.856.

blique socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, République arabe unie, Venezuela, Yémen, Yougoslavie, Afghanistan, Albanie, Bulgarie, Birmanie, République socialiste soviétique de Biélorussie, Cambodge, Canada, Ceylan, Cuba, Tchécoslovaquie, Danemark, Ethiopie, Fédération de Malaisie, Ghana.

Votent contre: Guatemala, Honduras, Israël, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Nicaragua, Pérou, Portugal, Espagne, Union sud-africaine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique, Uruguay, Australie, Belgique, Brésil, Chili, République Dominicaine, France.

S'abstiennent: Grèce, Haïti, Laos, Mexique, Paraguay, Suède, Thaïlande, Turquie, Argentine, Autriche, Bolivie, Chine, Colombie, Costa-Rica, Equateur, Salvador, Finlande.

Par 45 voix contre 20, avec 17 abstentions, le troisième considérant est adopté.

103. Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol): Je mets aux voix le septième considérant.

Il est procédé au vote par appel nominal.

L'appel commence par Ceylan, dont le nom est tiré au sort par le Président.

Votent pour: Ceylan, Cuba, Tchécoslovaquie, Ethiopie, Fédération de Malaisie, Ghana, Guinée, Hongrie, Islande, Inde, Indonésie, Iran, Irak, Irlande, Israël, Japon, Jordanie, Liban, Libéria, Libye, Maroc, Népal, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pakistan, Philippines, Pologne, Roumanie, Arabie Saoudite, Soudan, Tunisie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, République arabe unie, Venezuela, Yémen, Yougoslavie, Afghanistan, Albanie, Bulgarie, Birmanie, République socialiste soviétique de Biélorussie, Cambodge, Canada.

Votent contre: Colombie, République Dominicaine, France, Luxembourg, Nicaragua, Panama, Pérou, Portugal, Union sud-africaine, Brésil.

S'abstiennent: Chili, Chine, Costa-Rica, Danemark, Equateur, Salvador, Finlande, Grèce, Guatemala, Haïti, Honduras, Italie, Laos, Mexique, Pays-Bas, Paraguay, Espagne, Suède, Thaïlande, Turquie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique, Uruguay, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Bolivie.

Par 44 voix contre 10, avec 28 abstentions, le septième considérant est adopté.

104. Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol): Je mets aux voix le huitième considérant.

Il est procédé au vote par appel nominal.

L'appel commence par le Venezuela, dont le nom est tiré au sort par le Président.

Votent pour: Yémen, Yougoslavie, Afghanistan, Albanie, Bulgarie, Birmanie, République socialiste soviétique de Biélorussie, Ceylan, Cuba, Tchécoslovaquie, Ethiopie, Fédération de Malaisie, Ghana, Guinée, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran, Irak, Jordanie, Liban, Libéria, Libye, Maroc, Népal, Pakistan, Philippines, Pologne, Roumanie, Arabie Saoudite, Soudan, Tunisie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, République arabe unie.

Votent contre: Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Bolivie, Brésil, Chili, Chine, Colombie, République Dominicaine, Equateur, Salvador, France, Guatemala, Honduras, Israël, Italie, Luxembourg, Mexique, Pays-Bas, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Portugal, Espagne, Union sud-africaine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique, Uruguay.

S'abstiennent: Venezuela, Cambodge, Canada, Costa-Rica, Danemark, Finlande, Grèce, Haïti, Islande, Irlande, Laos, Nouvelle-Zélande, Norvège, Suède, Thaïlande, Turquie.

Il y a 36 voix pour, 30 voix contre et 16 abstentions.

N'ayant pas obtenu la majorité requise des deux tiers, le huitième considérant n'est pas adopté.

105. Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol): Je mets aux voix le neuvième considérant.

Il est procédé au vote par appel nominal.

L'appel commence par la Birmanie, dont le nom est tiré au sort par le Président.

Votent pour: Birmanie, République socialiste soviétique de Biélorussie, Cambodge, Canada, Ceylan, Cuba, Tchécoslovaquie, Ethiopie, Fédération de Malaisie, Ghana, Guinée, Hongrie, Islande, Inde, Indonésie, Iran, Irak, Japon, Jordanie, Liban, Libéria, Libye, Maroc, Népal, Pakistan, Philippines, Pologne, Roumanie, Arabie Saoudite, Soudan, Tunisie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, République arabe unie, Yémen, Yougoslavie, Afghanistan, Albanie, Bulgarie.

Votent contre: Chili, Chine, Colombie, République Dominicaine, Equateur, Salvador, France, Honduras, Israël, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Nicaragua, Pérou, Portugal, Espagne, Union sud-africaine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique, Uruguay, Argentine, Australie, Belgique, Bolivie, Brésil.

S'abstiennent: Costa-Rica, Danemark, Finlande, Grèce, Guatemala, Haïti, Irlande, Laos, Mexique, Nouvelle-Zélande, Norvège, Panama, Paraguay, Suède, Thaïlande, Turquie, Venezuela, Autriche.

Il y a 39 voix pour, 25 voix contre et 18 abstentions.

N'ayant pas obtenu la majorité requise des deux tiers, le neuvième considérant n'est pas adopté.

106. Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol): Le représentant du Guatemala ayant demandé que chacun des paragraphes du dispositif fasse l'objet d'un vote séparé, je mets aux voix le paragraphe 1.

Il est procédé au vote par appel nominal.

L'appel commence par la Thaïlande, dont le nom est tiré au sort par le Président.

Votent pour: Tunisie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, République arabe unie, Venezuela, Yémen, Yougoslavie, Afghanistan, Albanie, Bolivie, Bulgarie, Birmanie, République socialiste soviétique de Biélorussie, Cambodge, Canada, Ceylan, Cuba, Tchécoslovaquie, Equateur, Ethiopie, Fédération de Malaisie, Finlande, Ghana, Guinée, Hongrie, Islande, Inde, Indonésie, Iran, Irak, Irlande, Japon, Jordanie, Liban, Libéria, Libye, Mexique, Maroc, Népal, Nouvelle-

Zélande, Pakistan, Panama, Philippines, Pologne, Roumanie, Arabie Saoudite, Soudan, Suède.

Votent contre: Union sud-africaine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique, Uruguay, Belgique, Brésil, Colombie, République Dominicaine, France, Guatemala, Honduras, Israël, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Nicaragua, Pérou, Portugal, Espagne.

S'abstiennent: Thaïlande, Turquie, Argentine, Australie, Autriche, Chili, Chine, Costa-Rica, Danemark, Salvador, Grèce, Haïti, Laos, Norvège, Paraguay.

Par 48 voix contre 19, avec 15 abstentions, le paragraphe 1 est adopté.

107. Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol): Je mets aux voix le paragraphe 2.

Il est procédé au vote par appel nominal.

L'appel commence par le Venezuela, dont le nom est tiré au sort par le Président.

Votent pour: Venezuela, Yémen, Yougoslavie, Afghanistan, Albanie, Autriche, Bolivie, Bulgarie, Birmanie, République socialiste soviétique de Biélorussie, Cambodge, Canada, Ceylan, Costa-Rica, Cuba, Tchécoslovaquie, Equateur, Ethiopie, Fédération de Malaisie, Ghana, Guatemala, Guinée, Hongrie, Islande, Inde, Indonésie, Iran, Irak, Irlande, Japon, Jordanie, Liban, Libéria, Libye, Mexique, Maroc, Népal, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pakistan, Panama, Philippines, Pologne, Roumanie, Arabie Saoudite, Soudan, Suède, Tunisie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, République arabe unie.

Votent contre: Belgique, Brésil, Colombie, République Dominicaine, France, Honduras, Israël, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Nicaragua, Pérou, Portugal, Espagne, Union sud-africaine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

S'abstiennent: Argentine, Australie, Chili, Chine, Danemark, Salvador, Finlande, Grèce, Haïti, Laos, Paraguay, Thaïlande, Turquie, Uruguay.

Par 51 voix contre 17, avec 14 abstentions, le paragraphe 2 est adopté.

108. Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol): J'invite l'Assemblée à voter sur l'ensemble du projet de résolution, tel qu'il a été amendé.

Il est procédé au vote par appel nominal.

L'appel commence par Cuba, dont le nom est tiré au sort par le Président.

Votent pour: Cuba, Tchécoslovaquie, Danemark, Equateur, Ethiopie, Fédération de Malaisie, Finlande, Ghana, Guinée, Hongrie, Islande, Inde, Indonésie, Iran, Irak, Irlande, Japon, Jordanie, Liban, Libéria, Libye, Mexique, Maroc, Népal, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pakistan, Panama, Philippines, Pologne, Roumanie, Arabie Saoudite, Soudan, Suède, Tunisie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, République arabe unie, Venezuela, Yémen, Yougoslavie, Afghanistan, Albanie, Autriche, Bolivie, Bulgarie, Birmanie, République socialiste soviétique de Biélorussie, Cambodge, Canada, Ceylan.

Votent contre: République Dominicaine, France, Honduras, Israël, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Nicaragua, Pérou, Portugal, Espagne, Union sud-africaine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique, Belgique, Brésil.

S'abstiennent: Salvador, Grèce, Guatemala, Haïti, Laos, Paraguay, Thaïlande, Turquie, Uruguay, Argentine, Australie, Chili, Chine, Colombie, Costa-Rica.

Par 51 voix contre 16, avec 15 abstentions, l'ensemble du projet de résolution, tel qu'il a été amendé, est adopté.

109. M. GARCIA ROBLES (Mexique) [traduit de l'espagnol]: Si la délégation mexicaine a voté en faveur de la résolution que l'Assemblée vient d'adopter, c'est parce que les principales raisons qui avaient motivé son abstention à la Première Commission ont cessé d'exister. La plus importante de ces raisons était la suivante. Nous ne pouvions savoir alors avec certitude si le projet de résolution relatif à la question des essais nucléaires français au Sahara serait le seul projet concernant la suspension des essais nucléaires et thermonucléaires qui aurait des chances d'être adopté par l'Assemblée générale. Si ce projet avait été le seul, il nous aurait semblé que la résolution qui vient d'être adoptée, d'une part était insuffisante, d'autre part pouvait être considérée, à certains égards, comme discriminatoire.

110. Cet obstacle auquel nous nous heurtions alors a disparu du fait du vote qui a eu lieu hier soir 19 novembre à la Première Commission et à la suite duquel ont été adoptés, à une majorité écrasante — en effet le résultat du vote a été 60 voix pour, une voix contre et 17 abstentions — les deux projets de résolution [voir A/4290] présentés par 24 puissances sur la question de la suspension des essais nucléaires et thermonucléaires. Le paragraphe 3 du dispositif du projet de résolution B contient un appel général adressé aux "Etats qui participent aux discussions tenues à Genève pour qu'ils maintiennent leur suspension volontaire actuelle des essais, et aux autres Etats pour qu'ils renoncent à effectuer de tels essais".

111. En outre, la suppression du huitième considérant du préambule du projet de résolution que l'Assemblée vient d'adopter, sur l'exactitude et la pertinence duquel nous avons les doutes les plus graves, nous a aidés à voter en faveur de l'ensemble du projet de résolution.

112. Je me permettrai de souligner, pour terminer, que le vote de ma délégation est strictement conforme à la ligne de conduite qu'elle a suivie invariablement en ce qui concerne les essais nucléaires et thermonucléaires. Il s'agit pour nous d'une question de principe et, par conséquent, notre vote n'a rien à voir avec le pays visé par la résolution, pays auquel nous unissent des liens séculaires d'amitié sincère et que nous admirons sincèrement pour sa contribution au progrès culturel et social de l'humanité. C'est pourquoi nous regrettons doublement d'avoir été obligés de voter dans le sens que nous avons indiqué et nous tenons à affirmer que, comme l'a si bien dit un représentant, à la Première Commission, pour nous, ce n'est pas de la France qu'il est question ici, mais de la bombe.

La séance est levée à 13 h 10.

